

L'infection à virus Usutu est une pathologie également transmise par les moustiques du genre *Culex*. Ce virus est proche du virus West Nile et les oiseaux constituent son principal réservoir. L'Homme est une « impasse épidémiologique » et les cas sont le plus souvent asymptomatiques ou peu symptomatiques. Des manifestations neurologiques peuvent être observées chez une minorité des cas, et principalement chez des personnes immunodéprimées.

En août 2023, des cas humains autochtones ont été identifiés pour la seconde fois en Nouvelle-Aquitaine.

Epidémiologie

Au cours des vingt dernières années, le virus s'est propagé sur une grande partie du continent européen, provoquant notamment d'importantes mortalités aviaires. De 2012 à 2021, une centaine d'infections humaines autochtones ont été identifiées en Europe et ces cas étaient majoritairement asymptomatiques.

Dans l'Hexagone, le virus circule depuis 2015 et, jusqu'en 2022, deux cas humains seulement avaient été détectés : le premier en Occitanie fin 2016 (dans l'Hérault) et le deuxième en Nouvelle-Aquitaine à l'automne 2022 (cas ayant séjourné dans les Landes et en Gironde).

Début août 2023, 2 cas humains d'infection à virus Usutu ont été identifiés dans la région par le Centre national de référence des arbovirus. Au 17 octobre 2023, **6 cas humains autochtones** ont été identifiés, dont 4 résidant en Gironde, 1 dans les Landes et 1 en Charente-Maritime. Par ailleurs, 2 cas aviaires ont été rapportés en Charente-Maritime et en Haute-Vienne. **Le virus Usutu circule donc en Gironde, en Charente-Maritime, en Haute-Vienne et dans les Landes.**

Chikungunya, dengue et Zika

Le chikungunya, la dengue et le Zika sont des maladies à déclaration obligatoire transmises par les moustiques du genre *Aedes*, actifs du mois de mai au mois de novembre. Au cours de cette période, des interventions de démoustication sont réalisées autour des lieux fréquentés par les cas afin de limiter le risque de transmission et l'apparition de cas autochtones. Tous les départements de Nouvelle-Aquitaine sont colonisés par les moustiques du genre *Aedes*, à l'exception de la Creuse.

Situation épidémiologique

En Nouvelle-Aquitaine

Du 1^{er} mai au 13 octobre 2023, **114 cas importés de dengue** et **4 cas importés de chikungunya** ont été identifiés dans la région (contre 30 cas importés de dengue et 3 cas importés de chikungunya du 1^{er} mai au 30 novembre 2022). Pour limiter l'apparition de chaînes de transmission autochtone, 163 prospections entomologiques (recherche de moustiques) et 110 traitements de lutte anti-vectorielle ont été réalisés autour des cas domiciliés ou de passage dans la région (Tableau 1).

Dans l'Hexagone

Du 1^{er} mai au 13 octobre 2023, 1 262 cas importés de dengue, 24 cas importés de chikungunya et 7 cas importés de Zika ont été identifiés dans l'Hexagone (contre 272 cas importés de dengue, 22 cas importés de chikungunya et 3 cas importés de Zika entre le 1^{er} mai et le 30 novembre 2022). Plus de la moitié des cas de dengue revenaient d'un séjour en Martinique ou en Guadeloupe. Par ailleurs, 33 cas autochtones de dengue ont été identifiés (14 cas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17 cas en Occitanie et 2 en Auvergne-Rhône-Alpes).

En Outre-mer

Une épidémie de dengue est en cours en Martinique et en Guadeloupe. La circulation du virus est également active en Guyane. Pour plus d'informations sur la situation en Outre-mer : voir le [site de Santé publique France](#).

Tableau 1. Nombre de cas importés de dengue et de chikungunya, nombre de prospections entomologiques et de traitements de lutte anti-vectorielle, par département, du 1^{er} mai au 13 octobre 2023, Nouvelle-Aquitaine

Département	Cas importés (confirmés ou probables)		Nombre de prospections entomologiques réalisées	Nombre de traitements de lutte anti-vectorielle réalisés
	Dengue	Chikungunya		
16- Charente	3	0	6	2
17- Charente-Maritime	12	1	33	9
19- Corrèze	4	0	4	0
23- Creuse	1	0	0	0
24- Dordogne	10	0	12	9
33- Gironde	49	2	57	53
40- Landes	9	1	14	13
47- Lot-et-Garonne	2	0	5	5
64- Pyrénées-Atlantiques	10	0	16	17
79- Deux-Sèvres	5	0	6	1
86- Vienne	3	0	3	1
87- Haute-Vienne	6	0	7	0
Nouvelle-Aquitaine	114	4	163	110

Comment signaler un cas ?

Les cliniciens et biologistes doivent **procéder sans délai au signalement de tout résultat biologique positif pour le chikungunya, la dengue, le Zika ou le virus West Nile à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine**, en utilisant :

- la fiche Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire ([chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#), [West Nile](#)) ou
- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement biologique (chikungunya, dengue, Zika)

Les coordonnées de la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

- @ ars33-alerte@ars.sante.fr
- ☎ 0809 400 004
- 📠 05 67 76 70 12

Nous remercions l'ensemble des acteurs impliqués dans la surveillance des arboviroses.

Mesures de prévention

Les mesures de prévention les plus efficaces contre ces pathologies sont la protection contre les piqûres de moustique et la lutte contre les gîtes larvaires.

Protection contre les piqûres de moustiques

Les mesures de prévention les plus efficaces pour se prémunir des piqûres de moustiques sont :

- Porter des vêtements couvrants et amples ;
- Utiliser un répulsif cutané, conseillé par votre pharmacien, sur les zones de peau découvertes ;
- Utiliser des moustiquaires sur les ouvertures (portes, fenêtres) si nécessaire ;
- Dormir sous une moustiquaire ;
- Utiliser des ventilateurs et éventuellement des climatiseurs (les moustiques n'aiment pas les endroits frais) ;
- Utiliser des diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
- Utiliser des serpentins insecticides uniquement à l'extérieur.

Lutte contre les gîtes larvaires

Les femelles moustiques pondent leurs œufs dans des récipients et des réservoirs artificiels où l'eau peut stagner (même dans de très petites quantités d'eau pour les moustiques du genre *Aedes*). Supprimer et vider tous les endroits et objets pouvant retenir de l'eau de pluie permet donc d'empêcher les moustiques de pondre et de proliférer !

Pour limiter le développement des moustiques autour de son domicile, il convient donc de :

- Couvrir les réserves d'eau avec une moustiquaire ou du tissu afin de les rendre hermétiques ;
- Nettoyer les gouttières et caniveaux ;
- Vider ou ranger tout récipient pouvant contenir de l'eau (astuce : remplir les coupelles de sable) ;
- Éviter les dépôts sauvages de déchets.

En savoir plus

Site de Santé publique France : dossier [maladies à transmission vectorielle](#), données épidémiologiques [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika en France métropolitaine](#), informations sur le [virus West Nile](#)

Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : dossier [moustique tigre](#)

Portail de signalement du moustique tigre : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Site du ministère de la Santé et de la Prévention : dossier sur [les moustiques vecteurs de maladies](#)

Site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : [conseils aux voyageurs](#)

Site de l'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control) : données sur les virus de la [dengue](#), du [chikungunya](#), [Zika](#) et [West Nile](#)

Citer ce document : Arboviroses. Point épidémiologique régional, Nouvelle-Aquitaine, situation au 19 octobre 2023. Santé publique France Nouvelle-Aquitaine 3p.

Directrice de publication : Dr Caroline Semaille

Rédacteur en chef : Laurent Filleul

Équipe de rédaction : Philémon Bassan, Anne Bernadou, Christine Castor, Sandrine Coquet, Caroline Couturier, Gaëlle Gault, Fifamé Gbagonou, Alice Herteau, Anaïs Lamy, Laure Meurice, Damien Pognon, Anna Siguier, Pascal Vilain

Contact presse : presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion : Santé publique France, 12 rue du Vale d'Osne, 94 415 Saint-Maurice Cedex, www.santepubliquefrance.fr